



pour la qualité de vie des personnes âgées



Février 2017
n° 45

La Lettre d'Alertes

ÉDITORIAL

Durant les semaines à venir notre association devra investir les trois domaines prioritaires ci-dessous :

En premier lieu, nous venons de décider en conseil d'administration du 6 février 2017 d'interpeller les candidat(e)s à l'élection présidentielle (voir le texte ci-contre), courrier que nous adresserons ensuite aux futur(e)s député(e)s.

Nous insisterons pour que les besoins des personnes âgées soient pris en compte et nous serons attentifs aux propositions de lois émanant de la nouvelle assemblée nationale.

Dès à présent, nous participons au suivi du nouveau Schéma Départemental 2016/2021 pour l'autonomie des Personnes Âgées et des Personnes en situation de Handicap pour lequel dix groupes de suivi doivent être mis en place.

Nous reformulerons les objectifs des commissions familles, santé, intergénération et alternatives habitat dans lesquelles nos adhérents ont toute leur place et sont force de propositions.

Enfin, la présence de notre association dans l'instance participative « Conseil de développement » (C2D) de Grenoble Alpes Métropole a été retenue. Une thématique sur laquelle ont été sollicités les membres du C2D porte sur le projet de programme local de l'habitat (P L H) pour la période 2017-2022. C'est un thème sur lequel la commission « Alternatives Habitat » a formulé de nombreuses propositions que nous porterons dans cette instance.

Vous remerciant de votre soutien et de vos remarques.

Bien cordialement

Jacqueline CHAPUIS,
Présidente d'Alertes

TEXTE DE LA LETTRE ENVOYÉE AUX CANDIDAT(E)S À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Vous vous êtes déclaré candidat à la lourde responsabilité de Président de la République Française. Vous connaissez l'immensité des besoins ressentis par la majorité de nos concitoyens. Nous tenons à attirer votre attention sur une question qui concerne un nombre important de personnes âgées.

Se pose de manière urgente la reconnaissance de la personne âgée **comme une personne avec tous les droits afférents à la personne**. Se pose ainsi la question de sa citoyenneté quels que soient son âge, son état physique, psychique, affectif ou social.

Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus passera de 15 millions aujourd'hui à 20 millions en 2030 dont 5 millions de plus de 85 ans.

Cette évolution de l'âge est un défi majeur pour la société qui doit s'adapter dès à présent. Conjugée à l'allongement de la vie, cette situation nécessite un vrai projet de société basé sur la mise en valeur de l'intergénération.

C'est une démarche du vivre ensemble qui s'impose dans une société où les aspirations des individus sont de plus en plus fortes.

La loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement de la population est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Nous constatons que le défi de l'âge impacte tous les champs de la vie tant au plan individuel que sociétal. Notre association a pris toute sa part dans sa préparation et veille à ce que dans son application soit respecté le droit des personnes âgées et que soient pris en compte leurs attentes et leurs besoins.

Certes, dans les décrets d'application, nous relevons une augmentation des moyens financiers alloués pour revaloriser l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile (APA), pour organiser la prévention, la coordination des professionnels, pour prendre en compte le droit au répit de l'aidant, la protection des majeurs, l'habitat et l'adaptation du logement ...

Nous vous rappelons toutefois que des améliorations sont attendues, portant sur ce premier volet de la loi :

-son financement repose actuellement uniquement sur les retraités alors qu'il est nécessaire que soit mise en place une contribution basée sur la solidarité nationale et financée par l'ensemble des revenus (capital et travail),

-la suppression de la barrière de l'âge à 60 ans pour toutes les personnes atteintes d'un handicap n'est toujours pas entrée en application, malgré sa présence dans la loi du 11 février 2005,

-la réforme du domicile avec la création d'un régime unique d'autorisation pour tous les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ne répond pas aux besoins financiers d'une refonte profonde de ce secteur,

-la nécessaire reconnaissance des personnels de ce secteur exige une amélioration de leur formation et de leur rémunération.

Nous attendons toujours le deuxième volet complémentaire de cette loi.

Il concernera les Etablissements d'Hébergement de Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). Il faudra pour cela :

-alléger le reste à charge pour les résidents et leurs familles,
-sortir du prix de journée des usagers, les amortissements immobiliers,
-réformer le système de « l'aide sociale » inégalitaire selon les départements,
-développer les places d'hébergement temporaire programmé et non programmé,
-développer les places d'accueil de jour,
-créer en nombre suffisant des postes de personnels formés, dans l'ensemble des structures (comparatif en Europe : en général 1 professionnel pour 1 résident), - revaloriser les salaires des personnels de ces établissements pour assurer leur stabilité et réduire les difficultés de recrutement.

La prise en compte de la perte d'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap est l'un des défis de notre société du XXIème siècle. L'aide à l'autonomie, quel que soit l'âge, doit rester dans le champ de la protection sociale et dans le cadre du service public. Pour vivre en société, il faut être solidaire. La solidarité passe par la protection sociale.

C'est pourquoi nous vous demandons d'insérer dans votre programme une réforme ambitieuse et cohérente qui concrétise l'universalité du droit à compensation par la création d'un risque autonomie, dans la Sécurité Sociale (5ème risque). En bénéficieront toutes les personnes âgées et handicapées se trouvant en perte d'autonomie temporaire ou durable, quels que soient l'âge, le projet de vie et le lieu d'habitation de la personne.

Nous aurons à cœur de veiller à ce que vous répondiez à l'attente des personnes âgées et de leurs familles, en assumant les choix politiques nécessaires et à ce que ces réformes soient incluses dans votre programme et son calendrier.

Bien respectueusement.

Jaqueline CHAPUIS, Présidente d'Alertes 38

LES ACTIVITES DES COMMISSIONS

La commission « Familles »

Poursuivant leur réflexion sur la notion d'aide et d'accompagnement en EHPAD, les membres de la Commission ont suivi avec intérêt les exposés de 2 intervenants :

Le 3 Novembre 2016, Emmanuel RAT, Directeur du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile de l'ADPA (Accompagnement à Domicile pour Préserver l'Autonomie), a présenté cette association qui relève de l'Economie Sociale et Solidaire, membre de l'UNA (Union Nationale de l'Aide, des Soins et Services aux Domiciles).

Ses valeurs : respect de la personne, accès au service pour tous, amélioration de la qualité de vie au domicile, valorisation des métiers d'aide à domicile, engagement dans une démarche qualité.

L'ADPA agit en tant que PRESTATAIRE auprès de 3000 personnes environ, en tant que MANDATAIRE par la voie du SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile). Un SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile) est en place dans le canton de VIF. L'ESA est un Service Spécialisé Alzheimer. Un secteur HANDICAP est en cours d'étude.

Les professionnels : Aides à domicile, aides soignants, psychologues, ergothérapeutes, psychométriciens, etc... Sur le terrain, le travail est organisé en équipes pluridisciplinaires. Des antennes de proximité organisent et coordonnent l'activité sur des secteurs géographiques déterminés.

L'ADPA favorise la formation du personnel, notamment autour des notions de sécurité et d'écoute. Les aides à domicile qui suivent un cursus V.A.E. (Valorisation des Acquis d'Expériences) sont accompagnées, ainsi que pour la préparation d'un DEAVS (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale).

- **Le 19 Janvier 2017**, Annick MOULIN, ancienne Directrice d'EHPAD, a posé la question : « l'aide aux aidants en EHPAD : qu'en est-il ? » : ce peut être une aide contrainte ou subie, ou encore une aide volontaire, satisfaisante. Lorsqu'il devient nécessaire de faire héberger un parent en EHPAD, un sentiment de culpabilité s'instaure. Ce dernier sentiment se traduit souvent par un surinvestissement. Les professionnels vont tenter de repérer les questions que se posent les aidants (famille ou amis), leurs attentes, droits, questions qui relèvent du besoin de sens et de confiance, d'accompagnement, de communication et de restitution d'informations. Groupes de parole, appels aux psychologues aideront les uns et les autres à surmonter leur mal-être. Par ailleurs les CVS constituent un outil de démocratie participative notamment pour établir le projet d'établissement ; il doit permettre l'expression de la libre parole du résident ou de son représentant et de l'associer au fonctionnement de l'établissement. D'autre part, il faut favoriser la création d'associations de familles qui sont, entre autres, un lien entre l'établissement et celles-ci et un lieu de rencontres et d'échanges des familles entre elles. Les directions constituent le moteur d'une politique d'implication et d'intégration des familles dans l'établissement. Elles doivent désamorcer les conflits. Les rôles et statuts des référents familiaux en établissement, de la personne de confiance, du mandataire ont été évoqués. Pour A. MOULIN, un dispositif réglementaire national devrait reconnaître les statut et rôle des familles en établissement, instaurer des dispositifs de formation pour les professionnels et les familles, élaborer une charte de confiance EHPAD/FAMILLES ou une convention d'engagement entre EHPAD et familles qui compléterait les contrats de séjour.

La commission « Prévention Santé »

Relance de l'activité de la commission santé

Alertes a été sollicitée pour être membre du Conseil Territorial de Santé, une instance créée par la loi de Modernisation du Système de Santé (2015) qui a organisé au sein de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des territoires de démocratie médicale ; en Auvergne-Rhône Alpes ils correspondent au découpage départemental, exception faite pour notre département, du secteur de Vienne rattaché au Rhône.

Sur chacun d'eux est constitué un Conseil Territorial de Santé, qui remplace les anciennes conférences de territoire.

Instance consultative, ce conseil a pour mission de contribuer au suivi des actions engagées sur le territoire dans le cadre du plan régional de santé et d'être une force de proposition.

La réunion constitutive du Conseil a eu lieu le 19 janvier au cours de laquelle ont été désignés, les membres de deux commissions, la commission santé mentale et celle des usagers : le représentant d'Alertes participera aux travaux de ces deux commissions.

Sont membres du Conseil territorial des représentants des établissements de soins, des représentants des commissions médicales d'établissements, des institutions accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées, des membres des unions des professionnels de santé, des représentants des centres de santé, de l'hospitalisation à domicile, des représentants des usagers - personnes handicapées, personnes âgées et retraités, dont Alertes et le CODERPA - des représentants d'associations d'usagers, France Alzheimer ... Les représentants des différentes collectivités territoriales ne sont pas encore désignés, ni ceux de l'état. Soit 50 membres dont 10 représentants les usagers.

Alertes, avec sa « commission santé », va devoir se saisir des questions à faire intégrer dans le plan régional de santé, élargir son champ de compétences : autant d'enjeux et de défis motivants qui correspondent tout à fait à la vocation d'Alertes de contribuer à l'amélioration de la situation des retraités et personnes âgées, proposer et agir.

Pour l'heure Alertes assure la diffusion du travail réalisé sur les sorties d'hôpital auprès des différentes instances rencontrées. L'élaboration de fiches - guides devrait suivre, permettant à chacun de s'y retrouver dans le maquis des diverses aides et procédures.

LES ACTIVITES DES COMMISSIONS (suite)

La commission « Intergénération/cafés des âges »

DES CAFÉS DES ÂGES ICI ET AILLEURS, UN ÉCHO DES RÉALISATIONS RÉCENTES

En juin dernier, et pour une fois, à l'intérieur d'un établissement scolaire, le pari de l'intergénération était gagné d'avance, avec la complicité de l'Elue de Roussillon, Mme B. KRIEKDJIAN, élue à la santé et aux personnes âgées, de la directrice adjointe du Lycée de l'Edit et d'un professeur de philosophie, grâce à qui nous avons pu organiser un café des âges dans la cafeteria de ce lycée. Une classe de terminale et des aînés motivés se sont réunis, soit environ une cinquantaine de personnes, autour du thème :

« *Le temps ... vitesse, stress, retard, patience, de la naissance à la vieillesse* »

Puis à l'automne dernier, un quatrième café à ROUSSILLON, toujours avec la complicité de l'élue a réuni une classe de quatrième du collège de l'EDIT et des aînés autour du thème :

« *A quoi sert d'être grand parent ?* »

Ensuite à l'Isle d'Abeau, dans le cadre des activités du CCAS, d'un centre de loisirs, et avec des groupes de personnes âgées de la commune, un café des âges s'est réuni pour la deuxième fois dans cette commune sur le thème :

« *De l'évolution des loisirs d'hier à aujourd'hui* »

En Chartreuse, le samedi 11 Février, un deuxième café, suite de la rencontre d'octobre 2014, organisé par quatre CCAS, deux ADMR, et le P.A.J. Une initiative a suivi le premier café sous la forme d'un document audio préparé et initié par les jeunes du groupe « Pour l'Action Jeune » (le PAJ) avec les conseils de M. Francis Helgorsky, spécialiste en vidéo.

Ainsi 20 mn de film ont été réalisées entre aînés et jeunes avec des échanges croisés sur les préoccupations communes aux différents âges avec un financement auprès de plusieurs partenaires : la CAF, le Parc naturel régional de Chartreuse, et plusieurs CCAS.

Ce document servira de point de départ et d'animation, pour le prochain café qui a retenu le thème :

« *Jeunes et vieux en dialogue ; et si on parlait liberté ?* »



Avec la hausse de l'espérance de vie, plusieurs générations se côtoient sans pour autant communiquer entre elles. Le Café des âges est ainsi un bon moyen de remédier à cette situation. © DL du 02/02/2017

La commission « Alternatives au logement »

Chiche !

Le schéma autonomie nouveau est arrivé !

Le slogan d'Alertes a été semble t-il entendu : « **Il n'y a pas de politique gérontologique sans politique de l'habitat** »

« *Renforcer la cohérence globale de la politique autonomie avec les politiques intercommunales d'aménagement* » est un des six axes structurant ce nouveau schéma qui va se décliner en actions dont l'une est : « *soutenir la réalisation de travaux d'adaptation sur l'habitat existant et le développement de solutions d'habitats intermédiaires en neuf pour les personnes âgées et en situation de handicap en accompagnant les projets locaux* ».

Il s'agit maintenant de passer de l'intention aux actes.

Plus que jamais la conviction d'Alertes est qu'il faut diversifier l'offre d'habitat pour que les personnes qui avancent en âge puissent avoir le choix.

Ce n'est qu'un début... continuons le ... travail de persuasion auprès des collectivités locales, des bailleurs, des urbanistes, de tous les décideurs qui doivent dorénavant prendre en compte le vieillissement de la population.

Un regret : Alertes avait suggéré lors des réunions préparatoires la création d'une **plateforme départementale de l'Habitat** regroupant le service logement du département, le service autonomie, les bailleurs sociaux, les associations spécialisées (SOLIHA...), la FNAIM, la CAPEB (handibat), des ergothérapeutes... pour plus d'efficacité. Cette proposition n'a pas été retenue : dommage !

A la présentation du schéma des mots forts ont été employés : responsabilité, solidarité, équité, respect mais aussi **transversalité, innovation** ! ... Chiche !

Le nouveau schéma départemental pour l'autonomie des Personnes Agées et des Personnes en situations de Handicap a été adopté par l'assemblée départementale le 15/ 12 /2016. Ce schéma a été présenté au Comité d'Organisation de la Démarche participative le 31 / 01 /2017.

Les principes forts de la démarche:

- Sortir d'une approche cloisonnée par acteurs et par secteurs pour **davantage de transversalité**.
- Placer l'**usager au cœur des pratiques et des réponses** qui seront déployées.
- Faire émerger des **actions innovantes**.
- Doter un **schéma souple et évolutif**, selon les besoins et le contexte législatif et réglementaire.

Les 6 grands axes stratégiques du plan d'actions

- 1 - Moderniser l'information.
- 2 - Valoriser les initiatives préventives et citoyennes.
- 3 - Soutenir et favoriser le maintien à domicile.
- 4 - Faire évoluer l'offre en établissements et services pour une meilleure adéquation avec les besoins au profit de la fluidité des parcours.
- 5 - Renforcer la cohérence globale de la politique Autonomie avec les politiques intercommunales d'aménagement du territoire.
- 6 - Assurer la gouvernance de la politique autonomie.

Chaque axe stratégique décline des actions à déployer pour lesquelles sont proposés 10 groupes de travail de suivi du schéma intégrés aux fiches actions.

Ce schéma sera présenté à l'ODPHI et à ALERTES le jeudi 23 mars 2017 de 16h à 18h dans les locaux de la Grange du Château.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT	GRENOBLE « VILLE AMIE DES AÎNÉS »
<p>Le Conseil De Développement (C2D) est une instance participative de Grenoble Alpes Métropole. C'est un lieu d'expression pour les acteurs économiques, les associations et les habitants qui souhaitent partager leurs visions et porter des propositions aux élus métropolitains. L'association Alertes est représentée dans le collège « vie associative ».</p> <p>Lors de sa séance du 16/12/2016 le conseil métropolitain de Grenoble Alpes Métropole a décidé d'arrêter le Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période de 2017/2022. Les membres du C2D sont invités à formuler un avis commun sur la prise en compte des préconisations sur le projet de PLH à l'issue d'une réunion de travail qui aura lieu le jeudi 2 mars 2017.</p> <p>Par ailleurs le vendredi 10 Février ont été présentés, dans les locaux de la métro, les résultats d'une étude sur « le vieillissement dans la Métropole » par l'OBS'Y - <i>réseau des observatoires de l'agglomération grenobloise - REVUE REGARDS CROISES, Octobre 2016 téléchargeable avec le lien ci-dessous : http://obsy.aurg.org/files/regards_croises-vieillessement_vf.pdf</i></p>	<p>Nous nous félicitons de la mise en place de la démarche de la ville de Grenoble dans le cadre de Ville Amie des Aînés (VADA). Dix-neuf rencontres ont eu lieu en 2016 avec plus de 150 personnes de plus de 55 ans autour de 3 thématiques : « habitat et environnement », « lien social et solidarité participation sociale », « engagements et citoyenneté ». Six réunions de restitution ont été organisées en février 2017. Une nouvelle étape va être engagée dans les prochaines semaines.</p>
	<p>AGENDA POUR INFORMATION</p>
	<p>* Mardi 7 mars à 13 h 30 à la Grange du Château à Eybens réunion de la Commission Santé</p> <p>* Jeudi 9 mars à 14h à la Grange du château à Eybens réunion de la Commission Famille</p> <p>* Jeudi 18 mai 9h-17h au Canopé (ex CRDP) : 11, avenue Général-Champon 38000 Grenoble Journée Isère Gérontologie sur le thème : « La souffrance de l'âgé »</p>

Bulletin d'adhésion 2017 (du 1^{er} janvier au 31 décembre)

Je souhaite soutenir et participer aux actions développées par l'Association **ALERTES**

Monsieur, Madame,.....
 Fonction.....
 Tél..... E-mail.....
 Adresse.....
 Code postal..... Ville.....

Je joins à mon bulletin d'adhésion un chèque à l'ordre d'ALERTES de :

- 15 euro** (adhésion individuelle)
- 40 euro** (adhésion de mon association)
- 75 euro** (adhésion de soutien)
- euro** (autre montant)

Fait le :

Signature :

Alertes

La Grange du Château 8, rue du Château
 38320 Eybens
 tél 04 76 24 08 63

Notre site internet
www.alertes38.org

Notre courriel
contact@alertes38.org



Partenaire

